



2-7-1- Actions menées

45

2-7-2- Contraintes

2-7-3- Perspectives

2-8- Mécanismes institutionnels chargés
de favoriser la promotion de la femme

48

2-8-1- Actions menées

49

2-8-2- Contraintes

54

2-8-3- Perspectives

55

2-9- Droits fondamentaux de la femme

56

2-9-1- Actions menées

57

2-9-2- Contraintes

60

2-9-3- Perspectives

60

61

2-10- Femmes et Environnement

61

2-10-1- Actions menées

63

2-10-2- Contraintes

64

2-10-3- Perspectives

2-11- Le cas de la petite fille	65
2-11-1- Actions menées	65
2-11-2- Contraintes	66
2-11-3- Perspectives	66

CONCLUSION

69

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

BIBLIOGRAPHIE

- l'engagement de la Côte d'Ivoire à réaliser les douze domaines critiques du programme d'action de Beijing ;
- l'évaluation de la mise en œuvre du programme d'action de Beijing

Ce rapport constitue un bilan de cinq années d'action en faveur de

en téarrant l'engagement du pays au niveau de la femme tout en soulignant
nement d'impliquer davantage Président de la République
ssus de développement de la nouvelle Société civile

millé
mme de l'appareil étatique et à réduire le risque de recours au militaire
lance de la prise en compte du concept « genre » dans le
d'information n'ont pas toujours permis d'obtenir des données

port ainsi établi a été élaboré selon une approche
décentralisée. Il démontre d'une certaine logique d'actions
la République de Côte d'Ivoire qui
érence de Beijing. Ainsi, tout un
uvre à travers des activités visant
aspirations des femmes.

processus a été marqué par
emme du 4 au 7 Mars 1996 à
objet de diffuser largement le
proposer des recommandations
relatives à la promotion de la femme.

de la volonté politique du
rejoint les recommandati
processus d'opérations a
a apréhender les préocc

La première étape
l'organisation de la sem
Abidjan. Cette activité

participantes, représentant toutes les couches socio-professionnelles et la société civile. Durant cette semaine, les femmes ont participé à huit (8) table-rondes autour des thèmes suivants :

- Présentation de la 4^{ème} Conférence Mondiale sur les Femmes ;
- Femme et Droit ;
- Femme et Entreprise ;
- L'évolution de l'image de la femme dans la littérature ;
- Femme et Société (Santé-Education-Environnement)

Femme et Violence ;

Femme, Politique et Administration ;

Deuxième étape s'est illustrée par l'organisation de la Conférence Nationale. Elle a permis d'élaborer le Livre Blanc qui présente les préoccupations et les aspirations des femmes ivoiriennes dans les domaines suivants :

Femme et Santé ;

Femme et Education ;

Femme et Droit ;

et les autres domaines

Femme et Santé ;	Femme et Education ;	Femme et Droit ;	Femme et Economie ;
Femme et Droit ;	Femme, Prise de Décision ;	Femme et Environnement ;	Femme et Famille ;
Femme et Famille ;	Femme et Communication ;	Rôle et Actions du Ministère ;	promotion de la famille et de l'enfant ;
la protection, et la ...			

Le Livre Blanc a été remis officiellement au Président de la République au Parc des Sports de Treichville à Abidjan le 22 Février 1997 en présence de 18 000 femmes et hommes représentant toutes les couches socio-professionnelles et la société civile des 16 régions de la Côte d'Ivoire.

La dernière étape est l'élaboration du Plan National d'Action de la Femme qui s'est fait selon une approche participative et décentralisée. Dans cette perspective, des consultations conjuguées entre la base et l'univers populaire pour établir les perceptions concernant les besoins et les droits des femmes et la réduction des disparités de genre » ont permis de mettre en exergue les préoccupations des femmes et d'adopter des stratégies prospectives en vue de favoriser la participation effective et efficace des femmes dans le processus de développement de la Côte d'Ivoire.

Puisse cette évaluation nous permettre de mieux cerner les contraintes inhérentes à la mise en œuvre du programme d'action de Beijing pour les transcender dans l'intérêt des femmes de Côte d'Ivoire.

Léopoldine Tiézan COFFIE

STATISTIQUES MOYENNES**EN CHIFFRES (1)**

10 800 000 en 1988
en 1996 ; 22 300 000

Rapport par femme

croissement naturel : Taux de mortalité infantile :
100 %

Taux de mortalité maternelle pour
100 000 naissances vivantes :
597 (EDS 1994)

5 ans : 47 %
48 %)

Couverture sanitaire :

Habitants par

9 500

de femmes en âge,
par sage-femme :

mes

habitants par

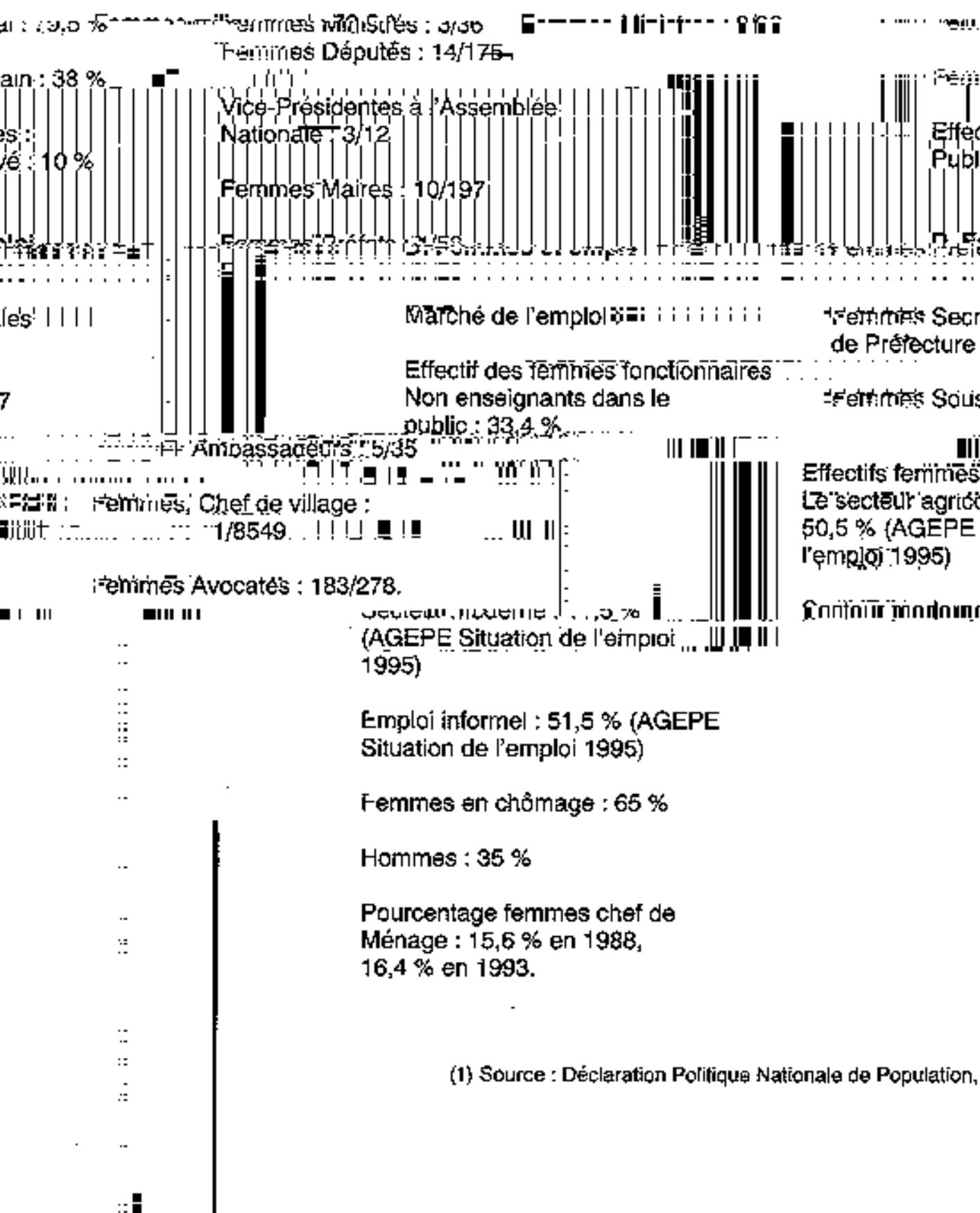
Rapport de masculinité :
106 hommes pour 100 femmes

B. Santé

espérance de vie à la

Féminin : 67,6 %
Masculin : 48,1 %

E. Représentant des femmes aux instances de décision



- La mise en place d'un comité de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes en 1997 et l'adoption par le Parlement le 23 Décembre 1998 de trois (3) projets de lois portant répression de certaines formes de violences (mutilations génitales féminines, harcèlement sexuel, unions précoces ou forcées) proposés par le Gouvernement.
- Une hausse entre 1995-1999 du budget global du Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme de 70,25 %.

- Les campagnes de sensibilisation sur la santé de la reproduction en milieu scolaire à travers une caravane familiale.

l'autrice en compte des femmes et des jeunes filles dans le plan national de développement du secteur "Education/Formation" (PNDEF) à travers le Programme d'Appui au Secteur Education/Formation (PASEF), le Programme Social d'Inspection des Organisations de Ressources (PSIOR), les formations théoriques, théâtre, le Programme

tel de la promotion de...

**Objectifs et stratégies de
corriger les insuffisances
tion mondial de Beijing.**

Gouvernement ont été
des ONG qui œuvrent
governance, Démocratie

le. ... 0... 000
ion ... 0... 000
on/ ... 0... 000
es ... 0... 000

Programme 5 : Renforcement du caractère ferme. Ce programme dans toutes les situations.

Le plan d'action qui s'intègre au développement de la Côte d'Ivoire relatives à la mise en œuvre du p

Toutes ces actions menées soutenues par des activités très diverses dans divers domaines... Droit

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire est située au dessus du golfe de Guinée entre le 5^{ème} et le 10^{ème} degré de latitude Nord dans la zone inter tropicale entre l'Equateur et le tropique du cancer.

D'une superficie de 322 463 km², la Côte d'Ivoire est entourée par les voisins suivants : la Guinée et le Libéria à l'Ouest, le Ghana à l'Est ; le Mali et le Burkina-Faso au Nord. La Capitale Politique est Yamoussoukro et la Capitale Economique, Abidjan.

La situation sociale de la Côte d'Ivoire est

La politique économique de la Côte d'Ivoire est caractérisée par une

heureuse dans la paix et tend vers de son objectif ultime qui est de se situer aux nouvelles développements dans un contexte de démocratie et apaisée, grâce à des actions ambitieuses de

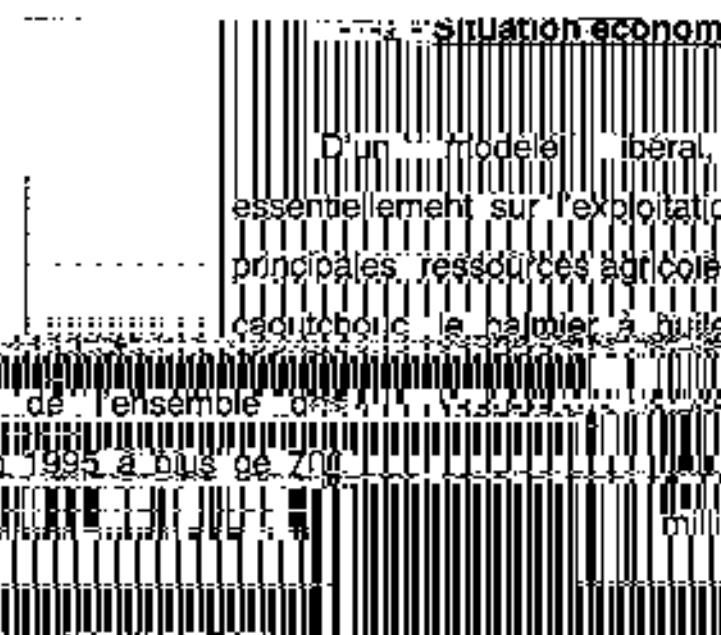
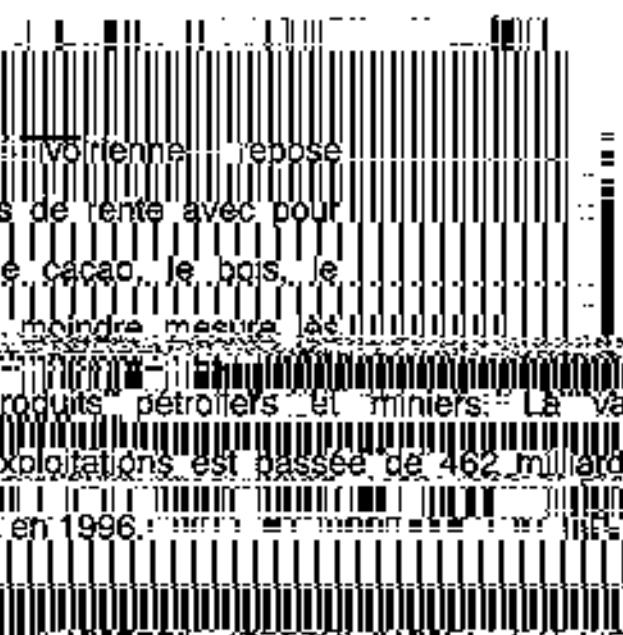
et de régionalisation.

Le texte National

Situation démographique

La population ivoirienne d'un taux de croissance de 3,8 % est estimée à 18 300 000 habitants en 1996 avec 50,9 % d'hommes et 49,1 % de femmes. Sa densité moyenne de 46 habitants/km² est élevée, mais une répartition inégale de la population (milieu rural). En effet, plus du tiers de la population réside dans des villes de plus de 10 000 habitants.

La Côte d'Ivoire est caractérisée par la jeunesse de sa population (46,7 % de jeunes de moins de 15 ans).



L'Etat, depuis 1995 a entrepris des réformes pour moderniser et adapter l'école ivoirienne aux mutations qui s'imposent à l'ère du 21^{ème} siècle. Ainsi la Loi N° 95-696 du 7 Septembre 1995 relative à l'organisation de la réforme du système éducatif fixe les axes majeurs :

1. L'amélioration de la qualité de l'enseignement et son adaptation aux besoins économiques et sociaux;

Le développement de solutions alternatives;

La relance de l'enseignement technique et professionnel;

La recherche en ayant des buts et des applications pratiques;

La recherche en ayant des buts et des applications pratiques;

compte plus de soixante ethnies qui se
divisent en deux grands groupes : les Mandé du Nord-Ouest, le
Centre, les Akan au Centre, à l'Est et Sud-

diversité culturelle.

tifs

on

La population ivoirienne est répartie en deux grands groupes : les Krou à l'Ouest et les Voltaïques (Bantous) au Nord et au Sud-Est et les (Voltaïques) au Nord et au Sud-Est.

Tous ces groupes présentent une diversité culturelle.

Le fonctionnement social et la fonction politique reposent sur divers types de systèmes de parenté et de succession

qui régissent les rapports entre leurs membres notamment entre les hommes et les femmes.

trois religions pratiquées par la population : le Christianisme (religion traditionnelle),

l'islamisation et l'christianisation, la mondialisation et la mondialisation sociale ainsi que l'érosion d'une identité culturelle travers les médias et les réseaux.

Le contexte de la démocratie et de la bonne gouvernance incite les citoyens à la société ivoirienne de s'ouvrir sur le monde extérieur, les solidarités lignagères entretenues par le même lignage tendent à se perdre et à se détruire.

les nouveaux systèmes économiques et sociaux amplifient l'expression communautaire et la gouvernance mondiale existante entre les citoyens et les autorités politiques.

contraintes socio-culturelles qui entourent leur accès à l'école et à leur développement.

1-1-4- Situation juridique

Le cadre réglementaire judiciaire et judiciaire de l'Etat du Mali

Au plan institutionnel

Des réformes ont été effectuées dans les institutions politiques pour renforcer la stabilité du régime. Ainsi, les réformes ont été suivies d'une réforme constitutionnelle qui a été adoptée par une modification du conseil constitutionnel dont les compétences ont été étendues aux atteintes aux libertés publiques et aux discriminations à caractère ethnique ou religieux.

L'Etat a également procédé à la révision de la constitution qui a été adoptée par le parlement. Cette réforme a porté sur les conditions d'éligibilité du candidat à l'élection présidentielle et les nouvelles dispositions des articles 10 et 11 de la

Au plan économique

Dans la perspective d'une réussite économique, on peut citer aux nombreux des réformes : la suppression des principales barrières non tarifaires, la mise en vigueur du nouveau code des investissements, des codes minières et pétroliers, du code de procédure civile commerciale et administrative; l'assouplissement de dispositions du code du travail, la mise en place de la cour suprême de cassation et le renouvellement des conventions régionales (CIMA et traité OHADA).

Au plan social

Une réforme de la caisse nationale de prévoyance est en cours.

Au plan du statut juridique de la femme

Les femmes bénéficient d'une protection satisfaisante. En effet, dans presque tous les domaines (civil, social), les textes existent, instaurent l'égalité et condamnent les discriminations. La Côte d'Ivoire a signé la convention contre toutes les formes de discrimination en 1995.

1-1-5- Situation politique

La Côte d'Ivoire est une république laïque.

La réinstauration du multipartisme, en 1990, a constitué une

de la population à la vie nationale avec la création d'un Etat de droit, la démocratisation des médias, la décentralisation et la régionalisation administrative, la mise en place d'une société civile et d'une opinion publique plurie.

Enfin, la Côte d'Ivoire consciente des enjeux d'une bonne gouvernance s'est engagée dans ce processus depuis 1995 et a organisé le premier colloque national en Février 1999 à Yamoussoukro.

1-2. Contexte Sous-Régional et International

1-2-1. Coopération Sous-Régionale

La politique d'ouverture de la Côte d'Ivoire dans la Sous-région, s'est largement traduite par une diversification de ses partenaires et des accords de types nouveaux. La Côte d'Ivoire a contribué au sein de la CEDEAO à la création d'un mécanisme de négociation de gestion, de règlement des conflits et du maintien des paix en 1998 à Yamoussoukro.

La Côte d'Ivoire assure en outre la présidence spéciale de la CEDEAO, l'Association des Fermes de l'Ouest (AFAO) constitue un cadre

ure
cuse
ode 1998-2000. Cette institution réalisation des programmes de développement en faveur des fermes.

ivoire fait également partie d'un partenariat de plusieurs organisations d'intégration à Abidjan, la Côte d'Ivoire, EMOA et le SYSCOA.

2.2. Coopération internationale

La Côte d'Ivoire, dans le souci de défendre ses intérêts économiques et de promouvoir son rayonnement culturel, a établi

des commissions mixtes avec plusieurs Etats africains et

liens

ns et

mique

L'Etat a principalement œuvré pour renforcer l'amitié avec ses partenaires traditionnels asiatiques et développé, depuis 1995, une forte orientation vers la recherche et la mise en œuvre du programme de privatisation et de relance.

Au niveau régional, la Côte d'Ivoire a été rapporteur du comité Femmes et Développement et a participé à la Conférence régionale des femmes de Dakar (1995).

3. Engagement de la Côte d'Ivoire depuis la Conférence de Beijing (1995)

La Côte d'Ivoire a participé à la Conférence mondiale sur les Femmes à Beijing.

La Côte d'Ivoire s'est engagée à renforcer sa politique en matière de promotion et de protection des droits de la femme.

Dans cette perspective, le Gouvernement ivoirien, conscient du rôle primordial que joue la femme dans le processus du développement, a pris des mesures visant à assurer son épanouissement par son autonomie financière.

Le Gouvernement a mis en place des mécanismes de

- Renforcer l'alphabétisation fonctionnelle ;
- Accroître et diversifier la formation professionnelle ;
- Insérer les jeunes dans le tissu professionnel par le fonds spécial mis en place.

En outre, plusieurs plans d'actions adoptés par le

Gouvernement d'un haut niveau et de rapides avancées au développement (le PNDS au niveau du Ministère de la Santé Publique, le PNAE au niveau du Ministère du logement, du cadre de vie et de l'environnement, le PNDEF au niveau Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation de Base).

Dans la perspective d'une consolidation du dévelo-

- La valorisation du statut social et du rôle politique des femmes dans la société ;
- Le renforcement du cadre institutionnel de la promotion de la femme.

II - EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL

A l'issue de la quatrième conférence mondiale sur les femmes, les gouvernements, dans la déclaration de Beijing, se sont engagés à traduire dans les faits, avec les moyens dont ils disposent, le programme d'action mondial qui a été adopté. Ce document définit un ensemble de mesures concrètes qui se renforcent, pour aboutir à des domaines critiques.

La Côte d'Ivoire très consciente "du rôle que joue la femme" dans le processus du développement, a dégagé tous les moyens et pris des dispositions pour la mise en œuvre effective du programme mondial.

1- Femmes et pauvreté

a baissé du taux de croissance économique (1986-1993)

et le compagnie une croissance démographique
poids de la dette extérieure sont les
l'aggravation de la pauvreté en Côte d'Ivoire
de pauvreté (INS) 1995 a relevé que le ratio
de 32,3 % en 1993, à 36,8 % en 1995.

Une étude sous sectorielle « Femme, Développement économique et pauvreté » a été menée dans la perspective de l'élaboration du plan national de lutte contre la pauvreté. Ce plan a été adopté, en Juin 1997 par le Gouvernement. Les principaux acteurs de ce "plan" sont : le Ministère de la Planification et de la programmation du développement, le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme, les autres Ministères Techniques, les ONG et les collectivités locales. Toutes ces dispositions ont été prises dans un contexte de réformes profondes du cadre réglementaire, juridique et judiciaire au plan macro-économique.

Le RIOF (réseau ivoirien des organisations féminines) est

membre du Comité National des Femmes de lutte contre la pauvreté et la malnutrition. Le Comité élaborera une Stratégie nationale contre la pauvreté et la malnutrition à l'automne 1998. Le réseau vient d'élaborer un Plan de

2-1-2- contraintes

contraintes dont :

Contraintes institutionnelles

Politique discriminatoire de promotion du monde paysan

difficulté d'accès aux intrants, à la formation technique agricole

difficultés d'accès au crédit

insuffisance d'infrastructures de production, de conservation et de transformation

insuffisance d'appui au secteur informel

insuffisance de

travail et de la

saturation du mar

insuffisance de l'e

Contraintes socio-culturelles

activités productives et lucratives ;

· pesanteurs socio culturelles

et sous l'information

· faibles ressources financières, faible épargne

· maîtrise insuffisante des circuits et procédures de

commercialisation ;

· non maîtrise des techniques de conservation et de

transformation ;

· mauvaise information des femmes.

2-1-3- Perspectives

Le plan de lutte contre la pauvreté vise à éradiquer la pau

Au plan macro-économique, il s'agira de renforcer
consolider la croissance, de réduire la proportion des ménages

meilleures mesures, les investissements et les
mentionnées

national d'Action de la Femme vise en l'an 2005 à
l'économie des femmes d'au moins 50 % à
spécifiques suivants :

le niveau de revenu des femmes ;

les aptitudes professionnelles et entreprenariales

des femmes à s'organiser et

existantes.

a pauvreté des Femmes du RIOF

de la femme
dom

acc
trav

- Renforçé
rentorcer

Le plan de

l'Action de la

80 %, celui d'Abidjan 75 % alors qu'à Odienné et à Korhogo, il demeure faible (respectivement 45,3 % 39,7 %). Ces inégalités d'accès à l'instruction sont aussi fonction du sexe : 67,6 % de femmes analphabètes contre 48,1 % d'hommes ; la distinction en milieu urbain - milieu rural accentue ce déséquilibre entre les sexes : 79,5 % des femmes dans les villes contre 38 % des femmes en milieu Urbain.

2-2-1- Actions menées

Les stratégies et les actions en
mise en œuvre de la réforme du
développées dans un plan national de
éducation-formation (PNDEF) dont l'
citoyen les possibilités de s'éduquer et

le cadre de la ..
ucatif ont été ..
ent du système ..
offrir à chaque ..
tout au long de ..

amélioration du taux de scolarisation avec un accent particulier sur l'assiduité et le respect des horaires d'apprentissage.

la réduction de l'analphabétisme pour les catégories défavorisées.

la réduction de l'analphabétisme pour les catégories défavorisées.

Le Gouvernement a engagé ces actions pour réduire les inégalités fondées sur le sexe et la situation socio-économique des groupes.

Les dispositions en faveur des filles et des femmes plus démunies sont :

- L'ouverture de 2 135 cantines scolaires pour 2 566 000 rations en 1996-1997 ;

[La distribution des matériels scolaires aux établissements scolaires a été étendue à la ville de Koudougou, à la ville de Bobo-Dioulasso, à la ville de Bondoukou et à la ville de San-Pédro. De plus, à la rentrée 1996-1997, plus de 800 000 cahiers ont été gratuitement distribués à 1 100 000 élèves.]

Le fonds national de l'école a été doté d'un budget d'autonomie d'amortissement (CDA) pour effectuer des interventions urgentes en faveur de l'éducation primaire et du secondaire ;

L'alphabetisation de plus de 1 000 personnes a été réalisée.

[langue nationale (Agni, Baoulé, Abouré et sénoufo) et de l'alphabetisation en français de 12 000 femmes et jeunes filles par les institutions de formation et d'éducation féminine.]

La volonté nolitidiale de l'Etat s'est traduite par la mise en œuvre des capacités d'accueil et d'encadrement des

Ainsi, pour l'année scolaire 1995-1996,

les financements soient des dotations budgétaires dans le budget général de fonctionnement (BGF) et 85 % pour l'investissement (BSIE) et d'importants moyens financiers sont consacrés aux programmes et actions spécifiques.

Plusieurs projets ont bénéficié de l'appui des partenaires au développement.

Ainsi, le programme d'urgence du Gouvernement en cours a financé entre 1998 et 1999, la construction de 413 classes dans le primaire à l'intérieur du Pays et 282 à Abidjan pour un coût total de

Le projet BAD Education IV a achevé la construction de 237 classes sur la période 1994-1998 pour un montant de 1 100 milliards de francs CFA et réhabilité 168 écoles primaires pour un coût global de 4,736 milliards de francs CFA.

Au titre du don japonais, 237 classes ont été construites pour un coût global de 9,034 milliards de F CFA.

Au niveau de l'enseignement Technique et Professionnel, les capacités d'accueil sont passées de 12 000 élèves en 1997-1998. Dans le cadre du programme de formation des enseignants et formateurs, 1 000 formateurs ont été formés par l'Institut National des Pénitenciers (INP) et 1 000 formateurs supplémentaires par l'Institut National des Techniques (INT) dans le cadre du projet d'autonomisation des établissements pénitentiaires (IAP).

Le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme qui œuvre pour l'éducation des filles et des femmes dans les zones rurales et urbaines a pour objectifs spécifiques : la formation des jeunes filles et femmes sorties de l'école ou décolarisées, la renforcement des compétences en matière d'alphabétisation, la formation des jeunes filles et femmes aux activités suivantes :

* Le renforcement

des filles et des

La formation de 1 000 animateurs et 50 superviseurs en 1998.

- La formation de 20 formateurs à distance et de 2 010 animateurs de centres ;
- La dispensation de cours d'enseignement primaire à 200 jeunes filles à travers le réseau des Élémentaires ;

* La mise en œuvre d'un programme d'éducation compensatoire et d'apprentissage des techniques génératrices de revenus en faveur des filles donnant ainsi une chance à nombre d'ivoirienne un métier.

Cette activité s'est faite en collaboration avec le M

l'Education Nationale et de la Formation de base-
seurs programmes dans la ZONE d'Aïdja.

Le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme a
descolarisées et analphabètes, dont
ees et 10 % de filles et femmes
stitutions "de Formation" et d'Education
et 1998. Cette formation a porté sur la
n, à la machine, l'art floral et les objets
formé 33 000
90 % de
analphabètes)
Femininé (IFE
scouture, la bro
la Héronnat

Le Département a également mené d'autres activités à savoir :

- L'alphabétisation fonctionnelle en 1997 de 1 000 femmes dans la région du centre (M'Bébékro, Didiévi, Quellé) et de 200 femmes à Daoukro et Prikro ;

- Le recrutement de plus de 1 800 jeunes filles dans le cadre

de l'enseignement secondaire initié par l'AGEFOP, ex 1997/1998 :
Le recrutement de 30 jeunes filles dans la filière boulangerie au centre de Formation Professionnelle de Yamoussoukro en 1997/1998 ;

- La formation de 1 080 femmes bénéficiaires du Fonds

des micro-projets afin d'améliorer leur condition de vie entre 1995 et 1997 ;

La formation de 1 500 femmes vivant dans les zones rurales de la population et de la santé entre 1995 et 1997 ;

La formation de 20 000 femmes du milieu rural aux techniques de construction des foyers améliorés et aux techniques de protection de l'environnement dans le cadre du projet « Femmes et Développement » entre 1995 et 1997 ;

- La formation de 1 500 femmes membres des différents GVC dans le domaine de la création et de la gestion d'une coopérative entre 1995 et 1997 ;

- Le suivi par 125 femmes responsables de PME et PMI de 3 séminaires relatifs à la création et à la gestion d'une micro-entreprise entre 1995 et 1997 :

- Le suivi, par les agents du Ministère de la Famille et de la

Promotion de la Famille, de 10 séminaires de perfectionnement, ce week-end

organisés dans les domaines de la pédagogie des

© culture 28 | administration sociale 28 | techniques

© 2010 Pearson Education, Inc., publishing as Pearson Benjamin Cummings. All Rights Reserved.

transmissibles, et des méthodes de création et de

2-2-2- contraintes

Contraintes institutionnelles

- . inadaptation de l'école au mode de vie des communautés ;
- . éloignement des enfants de leur milieu d'origine ;
- . transmission des stéréotypes négatifs par les institutions éducatives et politiques ;
- . insuffisance et inégale répartition des structures d'accueil ;

consisteront à :

des mesures à mettre en œuvre

Accroître le taux de scolarisation à 100 % en l'an 2005 par le renforcement et la poursuite de l'ame de construction des structures d'accueil (5 697 nouvelles sur 4 ans dans le public dont 1 000 par an par l'Etat et 424 par les communautés sur la période 1998-2001).

au niveau préscolaire et primaire, l'Etat par le BSIE, les fonds aux d'aménagement rural (ERAR) et différents partenaires de

- Réduire le taux d'analphabétisme et d'illettrisme de 57,6 % en 1996 à 20 % à l'an 2005 à travers trois grands projets

d'envergure nationale.

Projet n°1 : Programme intégré d'éducation non formelle

femme alphabétisée, 3 filles scolarisées. Le programme vise à travers l'approche intégrée de développement à la base, l'alphabétisation fonctionnelle de 25 000 femmes conjuguée avec la scolarisation de 75 000 filles d'âge scolaire.

Projet n°2 : programme pilote d'alphabétisation fonctionnelle.

Appui aux initiatives des jeunes analphabètes du secteur informel et agricole en milieu rural et à Abidjan.

l'apprentissage fonctionnel des femmes d'agricoles dans sa phase de lancement (2002-2005) chaque année l'éducation de 10 000 femmes.

La mise en œuvre de la politique nationale d'alphabétisation est coordonnée par le comité national d'alphabétisation (CNAL), qui comprend toutes les représentations opérationnelles et décentralisées et doté d'un rôle de suivi et d'évaluation. Le CNAL, dans sa représentation nationale, comprend tous les Ministères intéressés par l'action d'alphabétisation permanente des adultes. Il comprend aussi les communes.

actuellement à 100 % en 2005, par la sensibilisation des patients pour une plus grande responsabilisation de ceux-ci, "stratégies" qui doivent éponger au maximum les difficultés d'élaboration et la diffusion de textes juridiques assurant la protection des filles (le droit à l'avortement en particulier mais également leur droit de toute nature visant à atteindre l'introduction de l'éducation sexuelle dans les écoles, la limitation des grossesses précoces, la limitation du nombre d'interruptions volontaires de grossesse, etc.).

éducatif pour la mise à disposition de l'amélioration de la capacité de

système éducatif.

Améliorer les qualifications à tous les niveaux pour disposer d'une grande capacité d'adaptation et de gestion et promotion du

Offrir la possibilité aux enfants de suivre des cours d'anglais dès l'école primaire.

Créer un grand institut de langues, avec plusieurs filières.

Promouvoir l'ouverture de la formation Universitaire vers le monde professionnel.

Préparer le jeu nécessaire pour faire face aux défis de la mondialisation et de la globalisation des économies.

Au cours des années 1998-2000, la priorité sera accordée à

l'enseignement primaire avec un montant d'investissement dans le programme d'investissement public (PIP) de 139,6 milliards de FCFA de 268 milliards FCFA dans l'enseignement secondaire général et 113 milliards FCFA et à la formation technique et professionnelle à 113 milliards FCFA.

L'augmentation de l'effectif scolaire, l'amélioration des niveaux de scolarisation des filles et l'augmentation de l'effectif scolaire des femmes constituent le troisième axe prioritaire du Plan

National d'Action de la Femme qui vise d'ici l'an 2 005 les résultats suivants :

1. Scolarisation de toutes les filles en âge préscolaire (3 à 6 ans) et primaire (6 à 11 ans) ;

2. Amélioration de l'anticipation de ceux nés en 1998 à

l'ensemble, en particulier en sensiblement les filles dans les régions où le faible taux de scolarisation

- La réduction du taux d'analphabétisme à 30% ;

La visibilité, l'image sociale positive des femmes et une meilleure intégration dans la société sont deux éléments essentiels pour améliorer leur condition. L'accès à l'information est également crucial pour leur développement.

Au niveau des ONG, le Plan d'Action du RIOPF, visant à réduire la pauvreté des Femmes, s'est fixé comme objectif d'identifier et de favoriser et faciliter l'accès à l'éducation pour les jeunes filles en âge d'être scolarisées dans les régions rurales. La scolarisation des filles a augmenté de manière significative au cours des dernières années, contribuant à l'augmentation de l'analphabétisme féminin.

2.3. Femmes et Santé

La récession économique mondiale a entraîné une importante dégradation des conditions de vie et de santé. Les dépenses publiques pour la santé ont diminué, entraînant une baisse de la qualité et de la quantité des soins. Les dépenses privées pour la santé ont également diminué, entraînant une augmentation de la dette publique et une diminution de la capacité d'autofinancement des hôpitaux.

La récession économique mondiale a également eu un impact négatif sur les infrastructures de santé. Les investissements dans les hôpitaux et les cliniques ont été réduits, entraînant une dégradation de l'environnement de soins et une diminution de la qualité des soins.

Le système de santé mondial est confronté à de nombreux défis. La demande de soins de santé est croissante, mais les ressources financières et humaines sont limitées. Les systèmes de santé sont souvent sous-financés et sous-développés, ce qui entraîne une mauvaise qualité des soins. Les systèmes de santé sont également souvent mal adaptés aux besoins des populations les plus vulnérables, telles que les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes vivant dans les zones rurales. Les systèmes de santé sont également souvent mal adaptés aux besoins des populations les plus vulnérables, telles que les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes vivant dans les zones rurales.

Le modèle bio-medical coexiste avec un autre type populaire qui connaît un essor certain.

Le modèle bio-medical coexiste avec un autre type populaire qui connaît un essor certain.

- Eliminer la lèpre de 1,54 pour 10 000 habitants à moins de 1 pour 10 000 habitants ;
- Augmenter la couverture vaccinale des enfants de moins de 1 an de 50 % à 90 % à l'horizon 2000 et 100 % en 2005 ;
- Augmenter l'utilisation de SRO (Solution de Réhydratation Orale) de 10 % actuellement à 80 % en 2005 ;

Améliorer la production nationale des médicaments de 8 % à 20 % ;

- Améliorer l'accessibilité aux dispensaires ruraux afin que 80 % de la population vivent dans une localité disposant d'une

infrastructure sanitaire ;

Améliorer la couverture en maternités rurales de 1 pour 14 000 femmes en âge de procréer à 1 pour 6 000 ;

- Accroître l'utilisation des préservatifs de 4 % actuellement à 14 % en 2005 ;
- Améliorer le ratio médecins / population de 1/9 000 habitants à 1/6 600 habitants.

Le Plan National d'Action de la femme a pour objectifs de :

- Contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles ;
- Contribuer à l'augmentation de la prévalence contraceptive parmi la population féminine ;
 - Réduire la vulnérabilité des femmes et des filles aux risques d'infection aux MST et au VIH/SIDA

RIOF ambitionne de :

- Suivre la santé de dix mille (10000) femmes ;

... temmes aux soins de santé ;

... Assurer la protection juridique et la prévention du

... dés filles dans les domaines de la santé et de

... du planning familial et des MST/SIDA/Tuberculose

2-4- Violence à l'égard des femmes

Les femmes sont exposées chaque jour à des actes de violence perpétrés en grande partie par les hommes, individuellement ou collectivement.

Violences physiques, sexuelles ou psychologiques, réunion dans la famille, dans les rues ou sur les lieux de travail.

En général, la société ne prête attention à ces violences que si l'effacement de la victime entraîne une atteinte à la vie.

2-4-1- Actions menées

Le cas Véronique AKOBE : cette jeune fille ayant subit des violences sexuelles répétées de la part de ses employeurs a fini par les tuer. Elle a été condamnée à 20 ans de prison en France.

L'Etat de Côte d'Ivoire en collaboration avec la société civile à travers des plaidoyers a participé à la libération de cette jeune fille.

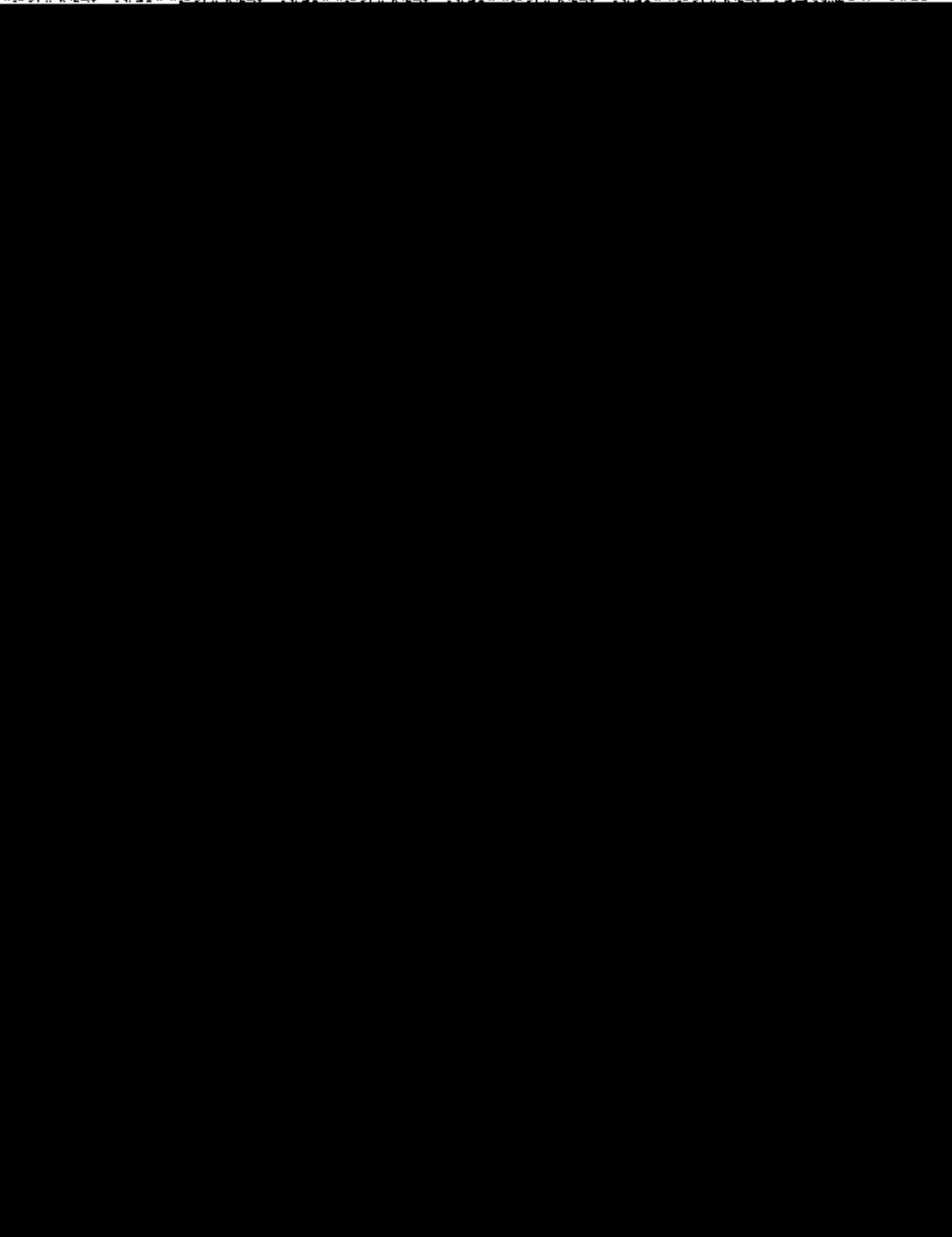
Le cas Farita KEITA : la jeune fille de 15 ans entrée en Union forcée et "précoce" par la volonté de ses parents, a tué son époux sexagénaire. Elle a été condamnée à de longues années de réclusion.

Ainsi le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme avec l'appui de la société civile a obtenu la libération de cette jeune fille.

A l'issue de ces deux cas, l'Etat s'est engagé à lutter contre les violences faites aux femmes. Aussi la campagne contre ces pratiques traditionnelles locales a-t-il été mis en place. En outre, les trois (3) projets de lois portant répression de certaines formes de violences, à savoir : les mutilations génitales féminines, les agressions sexuelles et les unions précoces ou forcées ont été adoptés par le parlement

Décembre 1998. | ■ ■ ■ —

2-4-2 Contraintes



- 94 % de la production du riz ;
- 92 % de la production de légumes africains
- 90 % des maraîchers et légumes divers ;
- 79 % de la production de manioc frais ;
- 68 % de la production d'arachide ;
..... 62 % de la production de banane plantain ;
- 67 % de la production de légumes européens.

Selon le recensement général de l'OCPV/SIDD en 1997, 90% des commerçants grossistes des vivriers sont des femmes.

Malgré l'importante contribution des femmes dans le secteur de l'agriculture, leurs revenus ne représentent en moyenne que 22% de celui des hommes.

Dans le secteur moderne privé, localisé à 73,5 % à Abidjan, les femmes ne représentent que 11,5 % contre 88,5 %. Elles se retrouvent dans le commerce (16,84 %), les services (16,13 %) et les mines (12,46 %).

Très peu de femme l'industrie. Elles se retrouvent dans les conserveries, dans le textile,

Elles sont rarement " propriétaires industrielles."

Les femmes peu diplômées dans ce

Les femmes dans ce secteur les femmes sont représentées à 23,6 % en 1997. L'étude selon la nature de l'emploi ab

Publique révèle que l'éducation et la formation ab

moitié des effectifs féminins (50,60 %). Le quart des

se retrouve dans les emplois administratifs, juridiques suivis par les emplois scientifique et technique (19,20 %).

D'une manière générale, le principe de l'égalité salariale n'est pas

toujours respecté dans le secteur moderne selon Hemmings-Gapihan.

Le secteur où l'égalité n'est pas

L'Etat a en outre créée des programmes spécifiques en direction des jeunes et des femmes en vue de favoriser leur réinsertion professionnelle (12 Milliards de F CFA) et a mis en place des Fonds sociaux (31,64 Milliards de F CFA) durant la période 1994 -1997 pour réduire le nombre de demandeurs d'emplois et surtout développer l'entrepreneuriat.

La politique en faveur de l'emploi pour tous a été marquée par des actions de renforcement et de "pérennisation des emplois".

Programmes d'aide à l'installation des mécanismes de procédure d'attribution des fonds sociaux, de l'identification socio-économiques spécifiques aux femmes, de la révision du code de travail et enfin, par la mise en application d'investissement.

Grâce à la création de 5 702 nouveaux emplois en 1996 et 7 000

en 1997, une politique économique initiée par le Ministère des Femmes, de la Famille et de la Protection Sociale, avec l'appui des partenaires sociaux.

Le encadrement de 200 groupements à vocations coopératives (GVC) qui contractent un partenariat de production avec 21 000 membres. Ces groupements ont produit :

- 122,10 ha de culture maraîchères
- 138,48 ha de culture de riz
- 2008,86 ha de cultures vivrières

Le financement des projets au profit des femmes.

Le Fonds d'Appui à la Femme et Développement d'un montant de 1,460

entre le projet pilote d'intégration des Femmes au
Développement Economique et Social, 740 projets ont été
financés pour un montant d'environ 133 millions de FCFA.

Le Fonds Crédit au Revenu des Femmes de la Marahoué a financé 300 projets pour un montant de 100 millions de FCFA.

Le projet d'Akakrakro dans la commune de Bouaké avec

l'appui du FIDA et du FNUAP. Ce projet a favorisé la création de vastes champs d'arachide,
de maïs et d'autruche. Cette Union de coopératives gère 1000 ha de terres et emploie 100 personnes dans la production et la vente d'arachide.

Développement Rural du Nord Est avec l'appui

financier du FIDA a permis l'encadrement de 4 250 femmes

et la mise en place de 1 200 animaux et 1 800

unités de la meilleure femme opératrice.

La situation

économique

Les Ministères techniques ont initié des activités en faveur de la promotion économique de la femme :

- Le Ministère de l'Agriculture a exécuté en collaboration avec le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme :

Les programmes de formation aux techniques agricoles

directed de toute la population du milieu rural dont les femmes.

Ces programmes sont pilotés par l'ANADER.

Des projets de développement rural intégré de Dabakala et Kaitola du Nord-Est et Ianda.

Le projet d'appui à la commercialisation et aux initiatives locales dans la région du Centre-Nord.

de développement rural dans la région de Dadinkro.

re des finances a ciblé les femmes : les bourses de

rises ainsi que les formations au secteur tissage et couture.

structures de mobilisation d'Ebardie telles que les CREP-COOPEC.

Le Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique à travers les programmes de formation du FDFP et les programmes de financement

de l'AGEPE a ciblé les femmes du secteur informel.

Le Ministère du Développement industriel

actuellement un programme d'entrepreneuriat pour la filière du textile et de l'agro-industrie, avec l'

Les ONG apportent leur appui institutionnel, d'encadrement, de formation et de crédit et suscitent le regroupement des femmes dans des activités.

RIOF, à travers ses ONG membres telle que MUCEMAD, AD, COFENCI, CIFAD, ont des programmes de micro-
nement qui atteignent dix mille (10000) familles environ.

6-2. contraintes

Mettre en place une procédure de conciliation concernant le différences collectifs de travail... .

Plan National d'Action de la Femmes prévoit d'ici l'an 2005 :

* l'augmentation des revenus des femmes par rapport à ceux des hommes :

- secteur agricole : 50 % contre 22 % en 1995 ;
- secteur informel : 50 % contre 33 % en 1995 ;
- secteur moderne : 76 % contre 50 % en 1995.

* le renforcement des aptitudes professionnelles et entrepreneuriales des femmes

- 50 % des femmes du secteur rural et 50 % des femmes du secteur informel bénéficieront respectivement de formation.

. 50 % des organisations existantes encadrées par le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme seront bien organisées, en gérées et crédibles.

é RIOF à travers son plan d'action de lutte contre la pauvreté des s vise d'ici l'an 2005 à favoriser l'accès des femmes au crédit moyen adapté de financement de leurs activités productives par

ement de vingt mille (20000) femmes à la création d'initiative de

on
, le pouvoir de décision sociale et
hommes

ce sur la question de la femme au niveau
a décennie, la femme a eu un impact au niveau
1975 à 1995, la participation des femmes a
alitatif.

l'Etat à mettre en œuvre un certain nombre de mesures positives visant à promouvoir la participation des femmes dans les sphères décisionnelles. Malgré la volonté politique des autorités, les femmes demeurent

ion en cas de conflit.

2.7.1- Actions menées

ratification du protocole de la convention sur l'élimination de toutes les

formes de discrimination à l'encontre des femmes en 1995 et dans le

cadre de Beijing, la

par les nominations

préférées aux hommes.

formes de discrimination à l'encontre des femmes, en vertu de la mouvance des recommandations de la Convention et de la politique de promotion des femmes à des postes de décision.

Ainsi, à partir de 1995, on a observé une augmentation régulière des femmes aux postes de décision.

Au sein du parlement

175 députés, soit 8 % de femmes.

Les femmes Députées se répartissent selon les partis

politiques suivants :

au RDA, soit 8 % de femmes,

au FPI, soit 7,69 % de femmes,

au RDR, soit 7,69 % de femmes.

Ministère de l'Énergie et du Climat

et 11 % de femmes.

les 9,67 % de femmes

professionnel : 9,52 % de femmes

36, soit 8,33 % de femmes.

cales

137, soit 12,4 % de femmes.

Au sein du Comité des affaires étrangères et de la diplomatie

13 femmes

Au sein de la Commission des affaires culturelles, éducatives et sportives

Au sein du Comité des affaires économiques et financières

13 femmes

Au sein du Gouvernement

3 femmes

Au sein des autres organes

sidence: +

35, soit 14,2 % ;

% ; -

- deux (2) Conseillers à
 - trois (3) chargées de n
 - cinq (5) Ambassadeurs
 - une (1) femme Préfet s

ouatre ମେଟିକ୍ ପରିପାତ୍ରିକାରେ ପରିପାତ୍ରିକାରେ ପରିପାତ୍ରିକାରେ

[doux/11 bonnes façons de préparer un bon repas](#)

next generation's Commission

une (1) femme Cotoné.

- Au niveau du Patronat -

Une seule femme Présidente?

Au niveau des Centrales Syndicales

11 % de femmes sont Secrétaires

WEDNESDAY, DECEMBER 7, 2005

Une (1) seule Femme Secrétaire Générale d'un Parti
l'Assemblée Nationale.T1 T1 T1 T1 T1

2.7.2. Contraintes

Les contraintes qui entravent la participation des sphères de décision sont les suivantes :

textes et à prendre des mesures appropriées pour la promotion des droits des femmes.

l'engagement politique, mise en œuvre de la volonté politique, à normer les rapports entre hommes et femmes aux postes

et socio-culturelles

et financières

elles et analphabétisme

limites des femmes

femmes

de qualification professionnelle

travail, de poursuite de la carrière et de promotion

isation et d'éducation à l'approche genre

que et dans la législation

unique, manque de volonté de la femme,

manque d'assurance et d'estime en elle-même

très faible niveau d'engagement politique de la population

femmes qui déclinent le poste de responsabilité

hommes qui déclinent le poste de femme

manque de disponibilité de temps et d'esprit de la femme

raison de sa double journée de travail

mes de différents

de formation de femmes leaders à l'att

2-7-3- Perspectives

aux instances de décisions d'ici l'an 2005, à la direction des pouvoirs politiques, législatifs, et la garantie de la non-discrimination, les de représentation des femmes dans la participation des femmes aux tables des capacités personnelles et l'autonomie

représentation travers des exécutifs et locaux et l'instauration du système toutes les instances de négociation et le estime de la femme.

nels chargés

en de la Femme

actuellement d'un dispositif pluriel caractérisé par les structures de le Ministère de la Famille et de la

2-8- Mécanismes de favorise

La Côte d'Ivoire d'encadrement des l'administration publique

Promotion de la Femmes

2-8-1- Actions menées

Les structures du Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme ont été renforcées en vue de toucher le maximum de femmes à la base et d'appliquer la politique de décentralisation et de régionalisation. Ce renforcement a été marqué par les créations d'une Direction de l'Informatique et des Technologies de l'Information dans les deux Directions Régionales dans les régions de Bouaké et de Gagnoa.

Daloa depuis 1999.

Pour réaliser ses missions, le Ministère comprend un effectif de 506 agents toutes catégories confondues avec 55 hauts cadres.

Pour la formation et l'éducation des femmes le Département

titue la proportion des infirmières Rurales au

Médecins d'Ecole et dispose d'un corps enseignant

Permanente (MEP) et les Adjointes

ressources humaines la plus impor-

, Réhabilitation garderie villageoise

80 000 000 F CFA

3 517 991 000 F CEA

A. Budget global 1999 :

100 000 000 F CFA

2 427

Budget de fonctionnement

1 090 000 000 F CFA

Budget d'investissement

2 427 000 000 F CFA

000 000 F CFA

Construction IFE

000 000 F CFA

Réhabilitation IFE

0 000 000 F CFA

Équipement institution

0 000 000 F CFA

Marie-Thérèse HOUPHOUET E

060 000 F CFA

Réhabilitation garderie villageo

991 000 F CFA

Budget global 1999

3 000 000 F CFA

Budget de fonctionnement

aux budgets

Budget d'investissement

194 000 000 F CFA

Programme

programme de l'établissement des centres

de valorisation des

malades (PVRH)

349 000 000 F CFA

A l'analyse, leur contribution limitée s'explique entre autres, par la faible compréhension des questions spécifiques aux femmes et l'absence de personnes ressources au sein de ces structures par rapport aux questions de genre.

Organisations non gouvernementales (ONG), les réseaux et les organisations volontaires ont joué un rôle important dans le développement des droits humains et le renforcement des capacités des femmes dans tous les domaines. Ces organisations sont créées pour permettre de regrouper quarante ONG et de renforcer leur capacité d'action et de lobbying. Les ONG interviennent à travers des activités, des programmes et des plaidoyers dans les secteurs suivants : Droits humains, Economie, Environnement, Démocratie, Santé, Education, etc.

Certaines d'entre elles sont regroupées en tant que forces actives dans le développement en fédérations nationales et en réseaux sectoriels. Les ONG internationales travaillent aux côtés des structures nationales. Les Associations communautaires, à la base, les coopératives, les groupements et les coopératives participent activement à la promotion de la femme. Les structures non gouv-

formels (partenaire au développement, secteur privé) et informel (tontine, caisse de solidarité, cotisations des membres, épargne locale).

Ces structures réalisent sur le terrain des projets de nature diverse (financement, étude, formation, infrastructures, dons, équipement...).

Les activités des structures communautaires syndicatives sont généralement réalisées à l'aide de financements octroyés par l'Etat (à travers les fonds sociaux) et par des partenaires (organisations internationales ou co-finances).

2-8-2- Contraintes institutionnelles

Efforts déployés par l'Etat : les mécanismes de promotion de la femme souffrent du manque de moyens financiers et administratifs et des difficultés de tous ordres.

Contraintes institutionnelles

Insuffisance de statistiques et de données désagrégées par sexe dans tous les domaines ;

Insuffisance de moyens financiers, humains (quantitatifs et qualitatifs) et matériels ;

Insuffisance de méthodes et de moyens pour l'évaluation et la promotion de la femme menées par le MFFF.

promotion de la femme menées par le MFFF.

Insuffisance de diffusion des réalisations du MFFF.

Mécanismes de financement peu ouverts aux femmes, faible prise en compte des besoins spécifiques et struc-

au des projets, les programmes nationaux et les stratégies sectorielles

ment:

des autres ministères dans la résolution de la

OMA à l'UICPNE.

l'inégalité de concertation et de l'appropriation:

l'absence d'un cadre formel de concertation entre les différentes

composantes du dispositif de la femme;

difficultés d'identification des besoins prioritaires et de réhabilitation

des ONG;

le légal d'exercice des activités des ONG;

des ONG à l'intérieur du pays;

intervention et de gestion des ONG.

co-culturelles

du MPPF à travers l'image stéréotypée de la

et culturelles;

ives

national d'action de la femme, un renforcement du

ctionnel de la promotion de la femme est prévu d'ici l'an 2005;

perspective, un certain nombre de structures devront être

place pour assurer la concertation, la coordination des

le suivi et l'évaluation, la participation, la mobilisation des

et la mobilisation sociale, la conception des plans

es.

A

tionnel de la promotion de la femme est prévu d'ici l'an 2005;

perspective, un certain nombre de structures devront être

place pour assurer la concertation, la coordination des

le suivi et l'évaluation, la participation, la mobilisation des

et la mobilisation sociale, la conception des plans

es.

Au niveau central

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du plan national d'action s'articulera autour de quatre (4) structures :

le conseil national des femmes, organe interministériel de décision ;

le comité technique du plan national d'action ;

concertation multi-partenariale ;

Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme, organe

de concertation et de coordination ;

structures responsables de l'exécution des différents

articles du plan.

centralisé

regional d'appui, organe régional de concertation ;

exécutif régional ;

structures de formation et d'Education Féminine consolidées au

national.

lement des capacités d'interposition dans les domaines UNIFEMININES
est également pris en compte par le Plan National d'Action de la Femme,

2.9-Les droits fondamentaux de la femme

La constitution de la Côte d'Ivoire consacre le principe de l'égalité entre l'homme et la femme. De nombreux textes de Lois et des dispositions juridiques ont été pris pour améliorer le statut juridique de la femme et éliminer toutes les formes de discrimination à son

On fonctionne dans la protection juridique de la population féminine de la Côte d'Ivoire est relativement satisfaisante. Cependant, les barrières socio-culturelles et judiciaires entravent l'usage par les femmes de leurs droits. En effet, la résistance de la coutume à la méconnaissance des droits des femmes, le refus de revendiquer les femmes de leurs droits en raisons de leurs préjugés, l'environnement juridique, judiciaire et administratif défavorables entraînent des inégalités entre l'homme et la femme à tous les niveaux.

On peut relever certaines insuffisances au niveau des

droits sociaux, culturels, économiques et politiques. Ainsi, au niveau de la famille, la femme est privée de la propriété et de la transmission. En effet, lors du mariage légal, la femme perd son nom et devient une petite fille. Cela fait que l'homme a une responsabilité plus importante que la femme dans la répartition des responsabilités.

La polygamie, qui est un droit traditionnel, mais aussi interdite et illégale, se pratique parfois.

Le mariage est considéré comme un délit, mais il n'y a pas de punition ou de délit au détriment de la femme. En effet, le code pénal prévoit des sanctions contre le complice de l'adultère, mais aucune sanction n'est prévue contre la complice de l'adultère.

Les inégalités rendent la vie de la femme très complexe. Ainsi, dans l'article 67 de la nouvelle loi relative au mariage, l'époux a le droit de demander au tribunal pour s'opposer à l'exercice d'une profession par sa femme, mais la femme n'a aucun recours en ce qui concerne la protection de son époux. Les femmes chefs de familles représentent

15,6 % de la population. Mais malheureusement la Loi ne prévoit que la puissance paternelle et non l'autorité parentale.

En matière d'héritage, l'inspiration patriarcale des textes entraîne des conséquences désagréables sur la vie de la veuve. Les faits sont souvent dépossédée de tous les biens par les défunt, bien qu'elle soit protégée par le régime de la communauté de biens. Quant à la veuve mariée sous le régime de la séparation, elle peut se retrouver sans moyens lorsque qu'elle n'a aucune source de revenus.

Dans les deux types de régimes

peuvent se poser après le décès de son époux bénéficiaire de la pension de réversion de son mariage. Elle ne peut transmettre cette pension à son mari.

La femme divorcée rencontre des problèmes

de pension de réversion. En effet, la loi sur le mariage et la famille prévoit que la pension de réversion est versée au conjoint survivant. La loi sur le divorce prévoit que la pension de réversion est versée au conjoint survivant ou au conjoint divorcé. La loi sur le mariage et la famille prévoit que la pension de réversion est versée au conjoint survivant ou au conjoint divorcé.

Le VIH-SIDA n'

2-9-1- Actions menées

La Côte d'Ivoire a ratifié la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1995. La loi n° 95-007 du 12 Janvier 1995 relative au travail ne permet pas prendre en considération le sexe pour arrêter ses décisions concernant l'embauche et la promotion. Cette loi prévoit dans son article 21 que le droit au travail de toute personne physique, ce qui garantit l'ouverture des postes de l'Administration publique et du secteur privé aux femmes.

Le décret n° 95-100 du 1er Septembre 1995 en matière d'éducation, éducation à l'éducation afin de développer l'individu pour pouvoir exercer sa citoyenneté, formation, de s'insérer dans la vie active, culturelle et professionnelle et d'exercer sa citoyenneté.

Deux (2) projets de Loi portant répression au harcèlement sexuel en milieu scolaire et dans le travail, aux unions coutumières précoces ou forcées ont été adoptés le 16 Décembre 1998.

Le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme a initié depuis 1995 des campagnes de sensibilisation sur les notions élémentaires de droit dans les milieux urbains, périurbains et ruraux et organisées des activités de sensibilisation à l'occasion des Journées Internationales de la Femme, de la Famille, de la Femme rurale.

Depuis 1995, le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme a mis en place un instrument institutionnel ou la cellule d'assister et d'informer les familles. Cette cellule d'assistance et

95, 400 en 1996, 450

relatifs aux problèmes

d'ivrognerie; d'ox-tenuer

en état de grossesse et

de l'abandon des enfants

aux veuves

et de l'abandon des

d'information familiale a traité 1 200 cas

en 1997 et 300 en 1998, soit un total de

de couple, aux enfants maltraités, 300

abandonnées, aux filles mères, aux

2.9.2- Contraintes

Malgré les actions menées, la faible

croissance des résultats, les contraintes demeurent

Contraintes institutionnelles

compléxité des procédures juridiques ;

vides juridiques ;

ineffectivités de certaines Lois.

Contraintes économiques et socio-culturelles

coût élevé de la justice

fondamentaux et aux droits des femmes et des enfants, des prises de
Lois visant à combler les vides juridiques, l'application effective des Lois
en vigueur, la création d'organisations existantes et le suivi
des structures techniques de développement (éducatif, sanitaire, agricole, etc.)

ment» qui vise la formation des femmes à la gestion des ressources naturelles. En 1995, le projet « Femmes Villageoises et la réduction des tâches » a été lancé dans les villages de l'Estuaire. Ce programme a pour objectif de sensibiliser les femmes aux problèmes de gestion des ressources naturelles et leur donner les moyens de faire face à ces problèmes. Il vise également à promouvoir l'autonomie des femmes et à renforcer leur rôle dans la vie communautaire.

Parallèlement à ces initiatives, l'Etat a mis en place une école d'adultes pour former les femmes au comportement des femmes. Le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme a mené un certain nombre d'actions en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, sensibilisant les femmes à l'organisation dans les ménages urbains et ruraux, à l'utilisation des améliorations, formation à la construction des foyers améliorés, campagne de reforestation et de lutte contre l'insalubrité.

De plus, depuis plusieurs années, les deux organisations ont mené diverses activités de prévention et dans le processus politique de l'environnement.

Organisations telles que Côte d'Ivoire Ecologie, AWLAE-CI et ARI, mènent des campagnes d'éducation, de sensibilisation à travers diverses activités culturelles et créatives, les séances de formation sur le phénomène de la déforestation et de la reforestation. Ces ONG utilisent également des outils de formation à la construction améliorée et exercent des projets agroforesters.

ch) l'absence de la
on application effective de ces

- Insuffisance de
réglementation appropriée
dispositions juridiques

s matérielles, financières et

Famille et de la Promotion de
nt des femmes aux techniques
tion des foyers améliorés et les

= Insuffisance
humaines ou
la Femme po
d'agroforeste)

(PNAE) qui prend en compte les femmes.

ction pour la femme dans son 1^{er} programme

ut de contribuer à l'amélioration du cadre de

informant de la prise de conscience

3 % des femmes qui sont éduquées et plus d'un tiers (35 %) n'ont pas accès à l'école. Cela explique que 50 % des femmes n'ont pas accès à l'éducation. La situation est toutefois meilleure pour les hommes, mais il existe une forte disparité entre les deux sexes. Les hommes ont un meilleur accès à l'éducation que les femmes, mais elles ont moins d'accès à l'éducation que les hommes. Les hommes ont un meilleur accès à l'éducation que les femmes, mais elles ont moins d'accès à l'éducation que les hommes.

l'amélioration de l'accès des femmes à l'eau

généralement plus élevée que celle des hommes, mais elle reste inférieure à celle des hommes.

amélioration de l'habitat et de l'accès à un logement décent.

prioritaire, a

vie à

de

de

- Une politique favorisant l'accès des filles à l'éducation par une campagne de sensibilisation dans les régions caractérisées par une faible scolarisation de la petite fille, des mesures incitatives et l'encadrement spécifique des filles.
- Des campagnes de sensibilisation sur la santé de reproduction en milieu scolaire à travers une caravane familiale.

Les ONG ont également mené des actions de plaidoyer et des campagnes de sensibilisations en faveur de la petite fille et ont dans leur plan d'action l'amélioration du statut juridique de la petite fille. Ce sont le RIOF, l'ONEF, REFAMPCI-AWLAFCI.

2-1-1-2- Contraintes

Les contraintes essentielles à l'épanouissement de la petite fille sont :

2-1-1-3- Perspectives

(1) semaines du tutorat scolaire : le programme préside à l'augmentation du taux d'alphabétisation fonctionnelle de 57,6% actuellement à 20% à l'an 2005. Il vise à reculer le taux d'analphabétisme fonctionnel de 42,4% à l'an 2005 par un programme de scolarisation. Ce programme vise à travers l'approche intégrée de développement à la base.

L'alphabétisation fonctionnelle de 25 000 femmes conjuguées

avec la scolarisation de 75 000 f

- Améliorer le taux de scolarisation des filles de 46 % actuellement à 100 % à l'an 2005, en vue de réduire les disparités filles/garçons par une stratégie d'intéressement et de maintien des filles dans l'école et le système éducatif national, notamment dans les zones défavorisées. Les différentes actions s'articulent autour de la sensibilisation et de la promotion de l'éducation de base par l'élaboration et la diffusion des textes juridiques assurant la protection des filles, des mesures incitatives en direction des populations nécessiteuses avec de nouveaux types de cantines ou de garderies, le renforcement de l'éducation sur la santé en matière de reproduction.

Verture vaccinale des enfants de moins de 1 à 90 % à l'horizon 2000 et 100 % en 2005.

ion de la femme envisage

réduction de la morbidité et de la mortalité

maternelle à travers le développement de programmes à la santé de la jeune mère, sur les jeunes mères, sur les consolidations de la pr

- Contribuer à augmenter les niveaux de scolarisation des filles et des garçons, en favorisant l'égalité dans le développement, l'aptitude des familles et des autorités à concevoir et à dispenser une éducation non discriminante, réduisant les disparités de genre au niveau des enseignants et en veillant à une présence équilibrée des filles et des garçons.

des garçons seront corrélés avec l'admission à l'enseignement primaire.

menté par une moyenne de 7,5% et un faible taux de scolarisation.

ctions seront mises en partenariat avec les ONG et les autorités de base.

Statut juridique de la petite fille d'ici l'an 2005 par des textes de Lois visant à combler les vides application effective dès Lois existantes et le suivre pour l'application des textes en vigueur.

des capacités de conseil et d'assistance juridiques
ainsi une structure d'écoute sera mise en place dans
les 16 régions, et au moins 16 cliniques juridiques

bénévolat

CONCLUSION

L'Etat de Côte d'Ivoire a mené de multiples actions en faveur de la protection et de la promotion de la Femme, dans les domaines juridique, économique et social. Les ONG locales, nationales ou internationales ont participé à toutes ces actions en partenariat avec le Gouvernement.

Les insuffisances d'analyses selon le concept du genre dans les

différentes structures de l'Etat et l'autorité d'une

les femmes dans tous les "secteurs" d'activité
d'évaluer l'impact de toutes ces politiques
femmes.

l'environnement économique, la faiblesse
de conception et de mise en œuvre, la politique

femmes, les insuffisances de coordination des ac-

tions institutionnelles, les ressources et le contexte socio-culturel ont

empêché la mise en œuvre effective de la politique

de la femme dans les différents secteurs.

Côte d'Ivoire, après avoir engagé un processus

plan d'action, va d'ici Jan 2005 améliorer le statut et les

conditions de vie des femmes à travers le plan national d'action de

dans les objectifs et stratégies de développement pour la femme

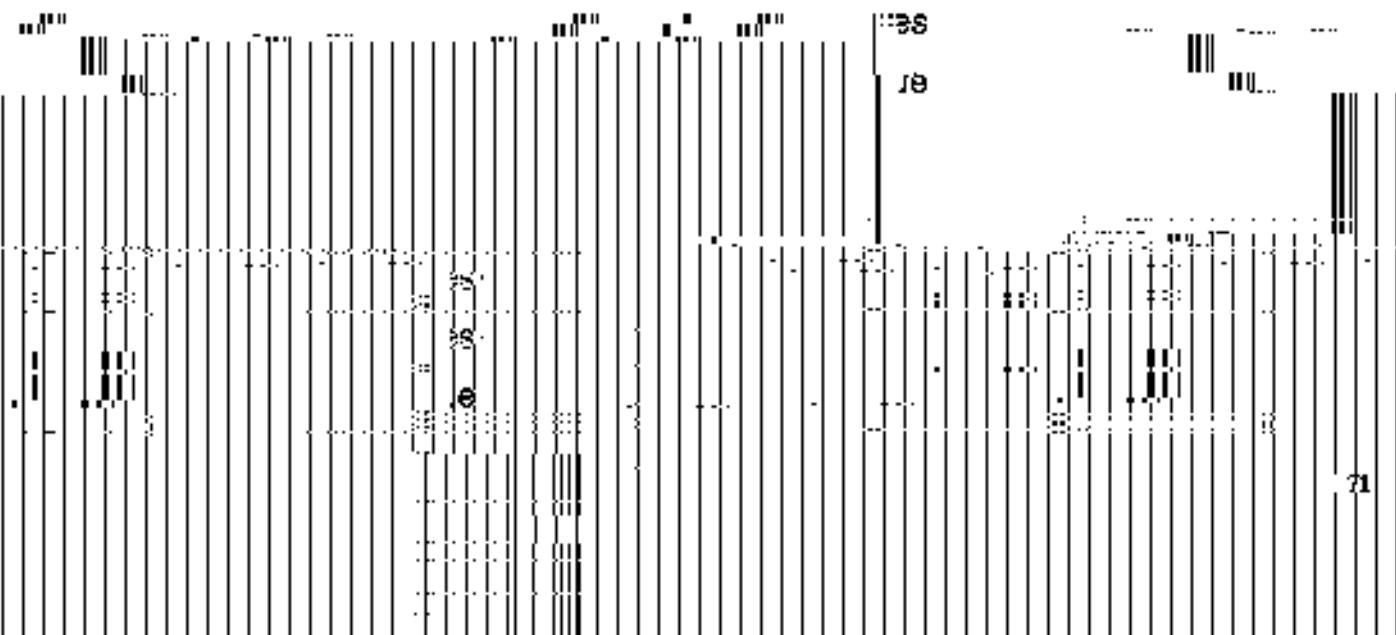
Programme 2 : Amélioration de la santé des femmes et des filles.

**Programme 3 : Augmentation des niveaux de scolarisation des filles
et d'éducation des femmes.**

Programme 4 : Valorisation du statut social et du rôle politique

des femmes dans la société.

des actions en faveur de la paix soit menées et que les femmes soient imprégnées dans le processus.



tre Familial
de l'Ouest.....
nes Cadres Supérieurs de
la Santé ■■■■■

AIBEF : Association Ivoirienne
AFAO : Association des Enseignants
AFICSS : Association des Fonctionnaires

FRAR : Fonds Régional d'Aménagement Rural

GVC : Groupement à Vocation Coopérative

HCR : Haut Commissariat des réfugiés

MAEP : Maîtrise d'Education Permanente Adjointe

MFP : Maîtrise d'Education Permanente

MFP : Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme

MIFFD : Mouvement International des Femmes Démocrates

Côte d'Ivoire

MST : Maladies sexuellement transmissibles

MUCOPAD : Mutuelle des Commerçantes de Pad

MICREFAR : Mutuelle de Crédit et d'Epargne de

Roubaix et environs

ONEF : Organisation Nationale pour l'Enfant, la Femme et la Famille

ONG : Organisations Non Gouvernementales

ONU : Organisation des Nations Unies

ONUDI : Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel

PAJD : Projet d'Absorption des Jeunes Déscolarisés

PASEP : Programme d'Appui au Secteur Education

PEV : Programme Elargi de Vaccination

PIR : Programme des Investissements Publics

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PMI : Petites et Moyennes Industries

PNAE : Programme National d'Action Environnemental

BIBLIOGRAPHIE

- 1 - Cabinet Premier Ministre : Programme Présidentiel sur les
10 secteurs du Futur : l'Eléphant
d'Afrique en marche
Objectifs et stratégies
de développement
de la Côte d'Ivoire, 2000-2005

1999



6- KOUTOUA Marie-Laure

Synthèse de l'aide mémoire pour
l'orientation du processus
d'élaboration du plan
national d'action pour la femme

la Famille en Côte d'Ivoire
Septembre 1996



- Ministère de la Famille
de la Promotion de la

Femmes Ivoirianes à
Beijing
du 3^{ème} Millénaire

1997

Livre

- Ministère Délégué Auprès du Premier Ministre de Population - Mars 1997
Charge du Plan et du
Développement Industriel

- Ministère de l'Economie et des Finances : La Côte d'Ivoire en chiffres
et des Finances édition 96-97 - Avril 1997

0 - Ministère de la Famille et de la Promotion de la
Femme Femmes de Côte d'Ivoire
« Les Ivoirianes à Beijing une
représentation remarquable »
Bulletin d'information n° 4
Mars 1996